



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Cette présentation du Budget Primitif 2025 du CIAS de la CdC AUNIS SUD a pour objectif de retracer les informations financières essentielles de la collectivité, répondant ainsi à l'obligation prévue à l'article L112-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture
017-200043479-20260305-2026-03-04-DE
Prévue à l'article L112-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Reçu le 11/03/2026

SOMMAIRE

I. Section de fonctionnement

- a. *Recettes de fonctionnement*
- b. *Dépenses de fonctionnement*

II. Section d'investissement

- a. *Recettes d'investissement*
- b. *Dépenses d'investissement*

III. Présentation du budget par mission

AR Prefecture Section de fonctionnement : 017-200043479-20260305-2026_03_04-DE Reçu le 11/03/2026 <u>a. Recettes de fonctionnement :</u>

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2026 du CIAS AUNIS SUD se présentent comme suit :

Recettes	Budget 2025	CFU 2025	BP 2026	Var CFU 2025 / BP 2026
70 - Produit des services	20 800,00 €	22 080,03 €	18 000,00 €	-18,5%
74 - Dotations, participations	538 869,00 €	554 978,69 €	560 514,00 €	1,0%
75 - Autres produits de gestion courante	11 790,00 €	17 524,21 €	11 695,00 €	-33,3%
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	236,88 €	0,00 €	-100,0%
78 - Reprise sur provisions	5 470,00 €	5 306,22 €	0,00 €	-100,0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	190,00 €	186,00 €	190,00 €	2,2%
002 - Excédent de fonctionnement reporté N-1	53 003,49 €		36 300,99 €	/
Total recettes de fonctionnement	630 122,49 €	600 312,03 €	626 699,99 €	4,4%

Les **produits des services** sont en baisse par rapport au budget et au réalisé 2025. En effet, les recettes de l'aire d'accueil 2025 correspondaient à la période de juin 2024 à décembre 2025. Il est prévu un exercice complet en 2026. Les recettes de l'épicerie solidaire sont fixées en stabilité par rapport à leur réalisation N-1.

Les **dotations et participations** sont composées des éléments suivants :

- Les subventions pour l'épicerie solidaire : les prévisions de recettes se composent de la subvention du Département (19,4K€), de l'ANDES CNES (16,5€) et FAAD (9,3K€), et d'un soutien de la DDETS (8,0K€)
- La subvention ALT2 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage en baisse par rapport à 2025 du fait d'un remplissage incomplet des emplacements
- la subvention d'équilibre versée par la CdC qui augmente de 14 400€. La raison en est la baisse du résultat reporté mais également les besoins d'investissement notamment sur l'aire d'accueil

Les **autres produits de gestion courante** correspondent principalement aux recettes de loyers de 2 terrains familiaux sur les 4 (10,2K€) et des recettes du logement temporaire (1,4K€).

Les **opérations d'ordre de transfert entre sections** correspondent à l'amortissement d'une subvention d'équipement perçue en 2021 pour l'épicerie.

b. Dépenses de fonctionnement :
AR Préfecture

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2026 du CIAS AUNIS SUD se présentent comme suit :

Dépenses	Budget 2025	CFU 2025	BP 2026	Var CFU 2025 / BP 2026
011 - Charges à caractère général	157 530,00 €	156 198,03 €	96 245,00 €	-38,4%
012 - Charges de personnel	364 500,00 €	356 339,08 €	387 230,00 €	8,7%
65 - Autres charges de gestion courante	102 030,00 €	99 431,24 €	92 210,45 €	-7,3%
67 - Charges exceptionnelles	2,23 €	0,00 €	500,00 €	/
68 - Provisions risques et charges	500,00 €	0,00 €	5 000,00 €	/
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 560,00 €	5 046,18 €	10 530,00 €	108,7%
023 - Virement à la section d'investissement	0,26 €		34 984,54 €	/
Total dépenses de fonctionnement	630 122,49 €	617 014,53 €	626 699,99 €	1,6%

L'objectif fixé par le DOB 2026 pour les **charges à caractère général** est une maîtrise de l'évolution des dépenses avec une stagnation du niveau de dépenses des services par rapport au réalisé 2025.

Le chapitre diminue fortement entre 2025 et 2026 de 60,0 K€ du fait principalement de :

- Un complément sur les crédits d'approvisionnement de l'épicerie : + 4,2K€
- L'évolution du mode de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage : - 60,7 K€

Les **charges de personnel** augmentent de 8,7% par rapport au réalisé 2025. Cette hausse est principalement la conséquence de la reprise de gestion en directe de l'aire d'accueil avec le recrutement d'un agent effectuant 21 heures de travail sur cette mission.

Ainsi, en détail, l'impact de la reprise en régie de l'AAGV a l'impact suivant sur les dépenses réelles de fonctionnement du CIAS :

Impact fonctionnement	CFU 2025	BP 2026	Variation
Gardiennage par le prestataire	62 943,53 €	0,00 €	-62 943,53 €
Logiciel gestion de l'aire	2 155,50 €	2 335,00 €	179,50 €
Dotation petit matériel	0,00 €	1 405,00 €	1 405,00 €
Dératisation	0,00 €	635,00 €	635,00 €
Chapitre 011	65 099,03 €	4 375,00 €	-60 724,03 €
Coût agent	0,00 €	21 900,00 €	21 900,00 €
Chapitre 012	0,00 €	21 900,00 €	21 900,00 €
Total	65 099,03 €	26 275,00 €	-38 824,03 €

Ce détail ne reprend pas les charges indirectes induites (suivi par la direction du CIAS, temps des autres agents du CIAS, ...).

Les **autres charges de gestion courante** sont en diminution par rapport au budget et réalisé 2025 : **AR Préfecture**

017-200043479-20260305-2026_03_04-DE

Reçu Secours d'urgence : enveloppe de 4 250 € correspondant à la dépense 2025

- Autres secours : maintien d'une enveloppe de 27 300 € pour une réalisation 2025 de 24 654,52 €
- Subvention : maintien de l'enveloppe de 58 500 € au niveau du réalisé 2025
- Inscription de crédits à hauteur de 2 130 € pour prévoir des mises en non-valeur, notamment 1 800 € pour apurer une créance remboursable non remboursée. Cette écriture sera compensée par la sortie à l'actif de cette créance par l'émission d'un titre de recettes en section d'investissement. En 2025, des mises en non-valeur de créances ont été enregistrées pour 11 929,19 €.

Il est prévu des crédits à hauteur de 5 000 € en **provision pour risques et charges** afin de prendre en compte le risque d'impayés sur les loyers des terrains familiaux.

Le chapitre **042 opérations d'ordre de transfert entre sections** correspond à l'amortissement des immobilisations.

AR Prefecture II. Section d'investissement :017-200043479-20260305-2026_03_04-DE
Reçu le 11/03/2026**a. Recettes d'investissement :**

Les recettes d'investissement prévues au budget primitif 2026 se décomposent comme suit :

Recettes	Budget 2025 + RAR	CFU 2025	BP 2026	RAR
10 - Dotations fonds divers et réserves	1 120,00 €	1 122,25 €	680,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 500,00 €	1 500,00 €	3 500,00 €	
27 - Autres immobilisations financières	1 800,00 €	0,00 €	1 800,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 560,00 €	5 046,18 €	10 530,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,26 €		34 984,54 €	
001 - Solde d'exécution positif reporté de N-1	509,74 €		5 105,46 €	
Total recettes d'investissement	12 490,00 €	7 668,43 €	56 600,00 €	0,00 €

Les dotations et fonds divers correspondent aux recettes de FCTVA sur les dépenses d'équipement effectuées en 2024.

Le Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées enregistre les encaissements de cautions sur l'aire d'accueil des gens du voyage et les terrains familiaux.

Les autres immobilisations financières correspondent à la sortie de l'actif d'une créance remboursable qui sera passée non-valeur en dépenses de fonctionnement.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent à l'amortissement des équipements.

b. Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement prévues au budget primitif 2026 sont les suivantes :

Dépenses	Budget 2025 + RAR	CFU 2025	BP 2026	RAR
Dépenses d'équipement	8 800,00 €	1 286,71 €	52 910,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 500,00 €	1 600,00 €	3 500,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	190,00 €	186,00 €	190,00 €	
Total dépenses d'investissement	12 490,00 €	3 072,71 €	56 600,00 €	0,00 €

En dépenses d'équipement, sont prévus :

AR Préfecture

Aire d'accueil des gens du voyage :

Reçu le 11/08/2026

017-200043479-20260309-2026_03_04 DE

- Un village technique pour le gardien (2,0K€)
- Un ordinateur portable pour le gardien (0,9K€)
- Un conteneur de stockage pour le matériel du gardien (3,4K€)
- 8 conteneurs de stockage pour les usagers (34,3K€)
- CIAS :
 - 0,2 K€ pour du matériel de téléphonie
 - 12,0 K€ pour un véhicule pour les usages du CIAS et le développement du « aller vers ».

Le chapitre 16 constate la restitution des cautions aux usagers de l'AAGV et des terrains familiaux.

III. Présentation du budget par mission :

La présentation ci-dessous illustre la répartition du budget par compétences (restes à réaliser compris).

	Action sociale général	Epicerie solidaire	Aire d'accueil des gens du voyage	Terrains familiaux	TOTAL
Recettes de fonctionnement	522 005,99 €	63 444,00 €	31 000,00 €	10 250,00 €	626 699,99 €
Dépenses de fonctionnement	389 174,99 €	178 035,00 €	52 795,00 €	6 695,00 €	626 699,99 €
Equilibre fonctionnement	132 831,00 €	-114 591,00 €	-21 795,00 €	3 555,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	45 090,00 €	640,00 €	9 200,00 €	1 670,00 €	56 600,00 €
Dépenses d'investissement	12 250,00 €	190,00 €	42 660,00 €	1 500,00 €	56 600,00 €
Equilibre d'investissement	32 840,00 €	450,00 €	-33 460,00 €	170,00 €	0,00 €